

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le 29 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

Présents : Mrs GILLES Pierrick, LESUEUR Philippe, FARGAL Cédric, LE GOFF Franck, LÉON Sébastien,

Mmes PERRIER Emmanuelle, GUILLAUME Mathilde, MAGUET Emilie, TOCQUEVILLE Angèle

Absents excusés : Mme LABIGNE Claire, M. LÉTAUX Edouard

Pouvoir : Mme LABIGNE Claire à Mme PERRIER Emmanuelle, M. LÉTAUX Edouard à Mme GUILLAUME Mathilde

Nombre de présents au conseil municipal : 9

Nombre en exercice : 11

Nombre ayant pris part aux délibérations : 11

Madame PERRIER Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Désignation du correspondant Natura 2000
- Désignation des membres aux commissions de l'Agglomération Seine-Eure
- Devis réfection du terrain de pétanque
- Projet de limitation de vitesse
- Attribution subventions CFA Rouen
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Délibération portant création d'un emploi permanent
- Décision modificative n°1
- Divers

• Désignation du correspondant Natura 200

Monsieur le Maire précise qu'il convient de nommer un correspondant Natura 2000.

Monsieur Pierrick GILLES propose sa candidature en tant que titulaire, Mesdames LABIGNE Claire et GUILLAUME Mathilde proposent leurs candidatures en tant que suppléantes.

• Désignation des membres aux commissions de l'Agglomération Seine-Eure

Le Conseil Municipal est invité à participer aux différentes commissions.

Sont nommés comme délégués de l'Agglomération Seine-Eure :

- Grand âge : Monsieur FARGAL Cédric et Madame MAGUET Emilie
- Petite enfance/Enfance jeunesse : Mesdames MAGUET Emilie, PERRIER Emmanuelle, TOCQUEVILLE Angèle
- Sport : Madame PERRIER Emmanuelle et Messieurs FARGAL Cédric, LÉON Sébastien
- Santé/handicap : Mesdames MAGUET Emilie, PERRIER Emmanuelle et Messieurs GILLES Pierrick, LE GOFF Franck
- Réseau d'enseignement artistique : Madame GUILLAUME Mathilde
- Economie résidentielle : Mesdames MAGUET Emilie et TOCQUEVILLE Angèle et Monsieur LESUEUR Philippe
- Economie productive : Messieurs LÉON Sébastien, LESUEUR Philippe, LÉTAUX Edouard

- Cycle de la matière, économie circulaire : Mesdames LABIGNE Claire, GUILLAUME Mathilde, TOCQUEVILLE Angèle et Messieurs LE GOFF Franck, LÉTAUX Edouard
- Mobilité, aménagement de l'espace public : Messieurs GILLES Pierrick, LÉON Sébastien, LESUEUR Philippe et Madame LABIGNE Claire
- Cycle de l'eau : Mesdames LABIGNE Claire, GUILLAUME Mathilde, TOCQUEVILLE Angèle et Monsieur LÉTAUX Edouard
- Planification/habitat : Messieurs GILLES Pierrick, LÉON Sébastien, LESUEUR Philippe et Madame LABIGNE Claire
- Plan Climat-Air Energie territorial : Mesdames LABIGNE Claire et GUILLAUME Mathilde
- Finances : Monsieur GILLES Pierrick et Madame TOCQUEVILLE Angèle
- Mutualisation : Madame LABIGNE Claire et Messieurs FARGAL Cédric et GILLES Pierrick
- Politique de la ville : Messieurs GILLES Pierrick, LE GOFF Franck, LÉON Sébastien, LESUEUR Philippe
- Santé internationale : Mesdames LABIGNE Claire et TOCQUEVILLE Angèle
- Patrimoine : Madame PERRIER Emmanuelle et Messieurs GILLES Pierrick et LESUEUR Philippe
- CLECT : Madame TOCQUEVILLE Angèle
- **Devis réfection du terrain de pétanque**

Monsieur LÉON Sébastien présentent les 3 devis reçus concernant la réfection du terrain de pétanque. Après étude des devis, il est constaté que le devis de M. FLEURY doit être revu.

Monsieur LÉON va donc prendre attache auprès de M. FLEURY afin que le devis soit modifié.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré, *à l'unanimité*, **décide** que les devis soient présentés lors du prochain conseil municipal.

- **Projet de limitation de vitesse**

Monsieur le Maire rapporte que régulièrement les administrés se plaignent de la vitesse excessive dans le village. Il propose d'instaurer la limitation de vitesse dans tout le village à 30km/h.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, **décide** d'instaurer la limitation de vitesse dans tout le village à 30km/h.

- **Attribution subventions CFA Rouen**

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courriel du Bâtiment CFA Rouen demandant l'attribution d'une subvention en faveur de la formation et de l'emploi des apprentis. Il précise qu'un apprenti réside au Mesnil-Jourdain.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, *à l'unanimité*, d'attribuer la somme de 75 € au Bâtiment CFA Rouen.

- **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Monsieur Le Maire précise que ce taux permet de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un tel avancement de grade), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, *à l'unanimité*, d'adopter, pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur un ratio de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité.

- **Délibération portant création d'un emploi permanent**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} octobre 2026.

- **Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026-020 en date du 07 avril 2026, il a été décidé que le montant des pénalités soit fixé à 17 400,00 €. La somme de 1 650,00 € doit donc être remboursée à l'entreprise Normandie Rénovation.

Afin de pouvoir effectuer le virement, il convient donc de prendre une décision modificative.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré, **décide**, à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2026 comme suit :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	Fonctionnement	67	673	Titres annulés (sur exercice antérieur)	+1 650,00 €
TOTAL					+1 650,00 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	Fonctionnement	011	615221	Bâtiments publics	-1 650,00 €
TOTAL					-1 650,00 €

- **Divers**

- Repas de rue : Le repas de rue est lieu le samedi 05 septembre 20256 midi.

- Festi'Mesnil : L'assemblée générale du Festi'Mesnil aura lieu le 04 septembre 2026.

- Poubelle mare rue de l'Eglise : Monsieur LÉON informe Monsieur le Maire que la poubelle n'est toujours pas vidée et qu'elle déborde.

- Canicule : Monsieur le Maire informe qu'une liste de personnes vulnérables a été établie et qu'elle est disponible à la mairie. Elle servira pour rendre visite à ces personnes lors des prochaines canicules.

- Permanence élus : Il est précisé à Monsieur le Maire qu'il est compliqué pour certains de se rendre à la permanence le lundi soir mais qu'ils sont volontaires pour que des tâches leurs soient confiées.

Levée de séance à 20h34